

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

4 juin 2018

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 4 juin 2018, à 20 h 04, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Dominik Pelletier, conseiller
Jacques Loïselle, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : M. Martin Lefebvre, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

148-06-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Adoption procès-verbaux
 - 5.1 Procès-verbal du 22 mai 2018
6. Administration
 - 6.1 Nomination d'un maire suppléant
 - 6.2 Demande d'autorisation – GoSport
 - 6.3 Demande du comité de Laniel
7. Transport
 - 7.1 Demande de la Paroisse Notre-Dame-du-Rosaire
8. Urbanisme et développement du territoire
 - 8.1 PIIA – 70, rue Notre-Dame Nord – Anciens lots n° 83-84
9. Loisirs et culture
 - 9.1 Ouverture – Appel d'offres ESS-2018 – Essence marina
 - 9.2 Approbation – Affiche Foire gourmande
10. Divers
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

149-06-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2018

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Ce point est reporté à une prochaine séance.

150-06-18

DEMANDE D'AUTORISATION - GO SPORT

CONSIDÉRANT QUE M. Nicolas Bergeron, copropriétaire de Go Sport Ville-Marie, demande l'autorisation pour procéder à l'installation d'une tente de dimension 10'X20', à l'extérieur, en avant du commerce sur le trottoir, et ceci, sans empiéter sur la rue pour la période du 26 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la tente sera enlevée chaque soir à la fermeture du commerce;

CONSIDÉRANT QUE le commerce est situé au 21, rue Ste-Anne à Ville-Marie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de l'entreprise, conditionnelle à ce que les lieux soient maintenus en bonne condition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Adèle Beauregard mentionne son intérêt sur le sujet.

151-06-18

DEMANDE DU COMITÉ DE LANIEL

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal de Laniel organise une journée d'activités, le 23 juin prochain, afin de souligner la préouverture du parc national d'Opémican;

CONSIDÉRANT QUE cette journée se terminera par un souper préparé par Louis Joseph Beauchamp et Nadia Lachance, suivi d'un spectacle du groupe témiscamien Belle Lurette et d'un feu de joie;

CONSIDÉRANT QUE le comité municipal de Laniel aimerait emprunter à la Ville de Ville-Marie la scène de 12 X 20 pieds pour le spectacle, et possiblement un réfrigérateur;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du comité verront au transport de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le comité assumera l'entière responsabilité de la gestion de l'équipement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE permettre au comité municipal de Laniel d'emprunter la scène pour le spectacle à titre gratuit.

DE ne pas prêter le réfrigérateur comme demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

152-06-18

DEMANDE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire doit effectuer comme chaque année des travaux d'entretien à la grotte;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse sollicite l'aide de la Ville pour des travaux d'entretien, tels que la pelouse et d'autres petits travaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande de la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire pour l'entretien de la grotte comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

153-06-18

PIIA – 70, RUE NOTRE-DAME NORD – ANCIENS LOTS N^o 83-84

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par M. Serge Desrochers pour le projet du 70, rue Notre-Dame Nord - anciens lots 83-84;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA a pour effet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction à une procédure d'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux objectifs du règlement à savoir principalement une intégration architecturale du nouveau bâtiment par rapport aux bâtiments voisins et à la trame urbaine (matériaux, couleurs, style, pentes de toit, etc.).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) fourni par M. Serge Desrochers pour la construction d'une unité d'habitation de 4 logements au 70, rue Notre-Dame Nord - anciens lots 83-84 conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET CULTURE

154-06-18

APPEL D'OFFRES ESS-2018 – POSTE D'ESSENCE MARINA – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres ESS-2018 « Carburant en vrac » s'est déroulée le 23 mai 2018 à 10 h 15;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été inscrite au rapport de soumission et est conforme soit :

- Pétroles Témis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres ESS-2018 « Carburant en vrac » à Pétroles Témis selon les dispositions prévues au cahier des charges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

155-06-18

APPROBATION – AFFICHE FOIRE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QUE la foire gourmande se tiendra les 17-18 et 19 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme produit une nouvelle affiche promotionnelle tous les ans qui indique les partenaires financiers;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme dépose une proposition pour une l'affiche promotionnelle 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'approbation de la Ville afin de confirmer que le logo représente bien le partenariat entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la proposition et qu'ils en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'affiche promotionnelle incluant le logo de la Ville comme proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

156-06-18

APPEL D'OFFRES VM-2018-TP-05 - RAPIÉÇAGE ET RESURFAÇAGE D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2018-TP-05 – Rapiéçage et resurfaçage d'asphalte s'est déroulée le 4 juin à 11 h;

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été déposée et est conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Entreprises W. Sirard est de 54 613,13 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'il n'y avait qu'un seul soumissionnaire et que le prix de la soumission dépasse le prix budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 573.3.3 de *la Loi sur les cités et villes* la loi permet de négocier à la baisse le prix de la soumission;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de négociation ont été réalisées à la suite de l'analyse des soumissions et que l'entreprise a déposé une nouvelle offre de prix au montant de 52 773,53 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est inférieur au prix soumis lors de l'ouverture des soumissions et que le montant respecte le budget.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre d'Entreprises W. Sirard pour le rapiéçage et le resurfaçage d'asphalte pour un montant de 52 773,53 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

157-06-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Loïselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Roy, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.